

COMMUNE DE CORTE HAUTE-CORSE

AVIS DE CRÉATION DE TITRE DE PROPRIÉTÉ

Date de l'acte : 11 mars 2021

Suivant acte reçu par Maître Paule VILLANOVA, notaire à CORTE (Haute-Corse) 9 Avenue Baron Mariani.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil. Concernant Madame Rose SANTONI, née à GHISONI (20227), le 9 février 1901 demeurant à CORTE (20250) 3 impasse des 4 chemins, décédée le 4 février 1976 à CORTE (20250) veuve de Monsieur Mathieu MARIANI.

Propriétaire à hauteur de la moitié indivise (1/2) en pleine propriété à titre de bien propre des biens ci-après désignés :

A CORTE (20250)

Dans un immeuble en copropriété cadastré AE 409 d'une contenance de 130 m² :

Le lot 5 : une cave au sous-sol

Le lot 6 : un appartement

Le lot 7 : deux pièces au deuxième étage

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : office.villanova-sinibaldi@notaires.fr

Pour avis.

Paule VILLANOVA notaire